

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- **CHRISTIAN DE VALKENEER**, professeur à l'UCL, procureur général de Liège.
- **NATHALIE COLETTE-BASECQZ**, chargée de cours à l'U Namur, membre du centre de recherche «Vulnérabilités & Sociétés», avocate au barreau du Brabant wallon.
- **MICHAËL DANTINNE**, professeur de criminologie à l'ULg.
- **BERTRAND de BUISSERET**, responsable du service des sanctions administratives de la commune d'Ixelles, fonctionnaire sanctionneur communal.
- **VINCENT FRANCIS**, Chargé de cours invité et chercheur à l'UCL.
- **ETIENNE GAUBLomme**, substitut du procureur du Roi à Namur, collaborateur didactique en droit pénal à l'U Namur.
- **MARC NIHOUL**, professeur ordinaire à l'U Namur, doyen, membre du centre de recherche «Vulnérabilités & Sociétés», avocat au barreau du Brabant wallon.
- **VINCENT SERON**, chargé de cours adjoint à l'ULg, coordinateur de la formation certifiée «Criminologie et Police».
- **SANDRINE VAIRON**, premier substitut du procureur du Roi à Charleroi.
- **INGRID VERHOEVEN**, juriste à la police de Namur, fonctionnaire responsable de la planification d'urgence pour la ville de Namur.
- **BERNOIT DEMAZY**, responsable communication de la Ville de Namur.
- **LAURENCE MOSSIAT**, responsable communication de la Zone de Police de Namur.



CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN
Gestion des politiques
de sécurité urbaine

www.mvpa.be



FACULTÉ DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE (UCL)
FACULTÉ DE DROIT (U NAMUR)
FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE
ET DE CRIMINOLOGIE (ULG)

LE CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE

Les participants qui suivent le programme et réussissent l'épreuve d'évaluation se voient délivrer un « Certificat interuniversitaire en Gestion des politiques de sécurité urbaine », assorti de 12 crédits. Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite. La participation à l'ensemble des cours sans réussite des épreuves d'évaluation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

CERTIFICAT
INTERUNIVERSITAIRE

FORMATION
CONTINUE

EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

La formation aura lieu de septembre 2017 à juin 2018 à Louvain-la-Neuve aux dates suivantes :

- **En septembre 2017** : jeudi 28/09 (18h-20h), vendredi 29/09 (9h-17h)
- **En octobre 2017** : vendredi 13/10 (9h-17h)
- **En novembre 2017** : vendredi 10/11 (9h-17h)
- **En décembre 2017** : vendredi 08/12 (9h-17h)
- **En janvier 2018** : vendredi 12/01 (9h-17h)
- **En février 2018** : vendredi 02/02 (9h-17h), samedi 03/02 (9h-13h)
- **En mars 2018** : vendredi 16/03 (9h-17h)
- **En avril 2018** : vendredi 20/04 (9h-17h)
- **En mai 2018** : vendredi 11/05 (9h-17h)
- **En juin 2018** : vendredi 01/06 (9h-17h), samedi 03/06 (9h-12h)

La journée post-formation (transfert vers activité professionnelle) aura lieu à Louvain-la-Neuve le 7 septembre 2017 de 9h à 17h.

Le calendrier détaillé est disponible sur le site web de la formation.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 1.540 €. Ce prix couvre le minerval, les notes de cours, la carte d'étudiant et l'accès aux sites et infrastructures.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site :

www.formationsecurite.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme est destiné aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long ou court, pouvant témoigner d'une expérience professionnelle en rapport avec les questions touchant à la sécurité urbaine, admis sur la base d'un dossier d'admission (voir le site internet de la formation). En l'absence de titre requis, une admission par valorisation des acquis de l'expérience est envisagée.

Afin de garantir la cohérence du groupe, les responsables académiques du programme se chargent d'examiner les demandes d'inscription. Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participants est limité (24 places disponibles).

EN SAVOIR PLUS

Anne-Michèle Druetz, Gestionnaire administrative

www.formationsecurite.be

+32 (0)10 47 46 67

anne.michele.druetz@uclouvain.be

Vincent Francis, Coordinateur scientifique

vincent.francis@uclouvain.be



FORMATION
CONTINUE

AVEC LE SUPPORT DE L'INSTITUT
UNIVERSITAIRE DE FORMATION
CONTINUE (IUFC) DE L'UCL

www.uclouvain.be/formation-continue



Gestion des politiques de sécurité urbaine

2017-2018 • Édition 5

www.formationsecurite.be

CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE
UCL, ULG ET U NAMUR (12 CRÉDITS ECTS)

Gestion des politiques de sécurité urbaine

POUR ÉLABORER DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
INTÉGRÉES, AXÉES SUR UNE DÉMARCHE FONDÉE
SUR LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS



LE PUBLIC

Ce certificat est destiné aux professionnels concernés par les questions de sécurité publique, amenés à élaborer des politiques de sécurité ou à participer à leur élaboration :

- Magistrats de parquet ;
- Policiers ;
- Fonctionnaires de prévention ;
- Fonctionnaires sanctionneurs ;
- Responsables politiques ;
- Responsables de la sécurité au sein des institutions publiques, para-publiques ou privées (transports publics, hôpitaux, centres commerciaux, etc.) ;
- Etc.

LES ATOUTS DU PROGRAMME

La formation favorise l'interaction entre des professeurs d'université et des acteurs de terrain qui sont experts en sécurité publique, ce qui garantit la rigueur de leur approche et la pertinence des outils proposés.

Ces outils et méthodes accompagnés d'un répertoire de bonnes pratiques permettront de développer votre expertise pour élaborer des politiques intégrées, au travers d'une démarche fondée sur la mise en réseau des acteurs.



Consultez le programme
détaillé sur notre site :
www.formationsecurite.be

LE PROGRAMME

Le certificat interuniversitaire en Gestion des politiques de sécurité urbaine compte 95 heures d'enseignement, réparties sur 13 jours de formation.

Une journée post-formation est prévue pour permettre aux participants d'échanger sur les pratiques mises en place dans leur activité professionnelle dans le prolongement de la formation.

FORMATION

LES REPRÉSENTATIONS SUR LA SÉCURITÉ

Définition du cadre :

- La question des indicateurs
- Les indicateurs pour évaluer
- L'évaluation des projets de sécurité

Les acteurs et les lieux :

- Cartographie des acteurs de la sécurité
- Prérogatives des acteurs et interactions

ÉVALUATION DES STRATÉGIES POLICIÈRES, JUDICIAIRES, URBANISTIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Journées thématiques :

- les stupéfiants
- la prostitution
- la mendicité
- la circulation routière
- les incivilités et petite délinquance
- les vols avec violences
- Le terrorisme et la radicalisation
- les cambriolages

ASPECTS MANAGÉRIAUX ET COMMUNICATION

Le droit comme stratégie :

- Les instruments juridiques de la sécurité : responsabilité civile, pénale, l'exécution des peines, la détention préventive, le droit sanctionneur, le droit de la sécurité privée

JOURNÉE POST FORMATION

Le transfert dans vos pratiques professionnelles :
échanges de bonnes pratiques

LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- maîtriser la cartographie des principaux acteurs concernés par la sécurité : leurs prérogatives, les limites de leur sphère d'intervention et auront acquis durant la formation la capacité d'interagir de façon pertinente avec ces différents acteurs ;
- analyser et conduire un diagnostic de la sécurité à l'échelle d'une entité territoriale ;
- proposer et accompagner des projets visant à améliorer la sécurité urbaine ;
- mobiliser des stratégies pertinentes (policières, juridiques, technologiques, urbanistiques ...) ;
- communiquer sur ces projets ;
- connaître les enjeux méthodologiques relatifs à l'évaluation des projets de sécurité urbaine.

LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

La pédagogie est adaptée au transfert des connaissances vers des professionnels, notamment par la mise en pratique des enseignements à l'aide de moyens variés :

- Travaux de groupe
- Jeux de rôles
- Échanges de pratiques
- Débat

L'évaluation prendra la forme d'un travail d'élaboration d'une politique de sécurité urbaine à partir d'une situation professionnelle du participant, qui sera travaillée tout au long de la formation.